

Image not found or type unknown



Délai de conservation du dossier locataire

Par **Lille**, le **25/09/2019** à **08:37**

Bonjour,

Dans le cadre d'un contrat de recherche de locataire par une agence (sans gestion locative), l'agence a t elle l'obligation de conserver les documents du candidat locataire au delà de sa mission qui se termine ainsi à l'état des lieux d'entrée du locataire ? Si l'agence doit conserver ses documents, savez vous pendant quelle durée? La réponse se trouve t elle aussi dans la nouvelle législation sur la conservation des données? (RGPD)?

Merci pour votre aide.